

Une histoire militaire de Fribourg : nos origines sont militaires

Autor(en): **Barras, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **120 (1975)**

Heft 12

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une histoire militaire de Fribourg

Nos origines sont militaires

par le major Pierre Barras

Au nombre des manifestations qui doivent marquer le centenaire de l'armée fédérale, la publication d'une histoire militaire de Fribourg revêt une place d'honneur. Elle nous rappelle avec bonheur la part de son identité que notre canton doit au service militaire accompli par ses citoyens sous nos couleurs. Elle nous montre ensuite l'apport fribourgeois à cette armée fédérale qui a permis, au milieu des Etats qui se sont constitués en Europe, l'affirmation d'une Suisse foncièrement attachée à son indépendance nationale et bien décidée à faire respecter par sa propre force militaire, au besoin, cette neutralité politique qu'elle conserve dans l'intérêt de l'Europe et de la paix. Cette politique, le professeur Roland Ruffieux, de notre Université, un professionnel de l'histoire des temps modernes, l'a minutieusement dégagée, analysée et présentée de manière vivante et attrayante.

La part militaire dans l'histoire de notre petite république cantonale est considérable. Elle fut souvent déterminante. Fribourg est une création de la stratégie de la fin du Moyen Age. Il fallait aux Zähringen la sécurité des passages sur les grandes coupures transversales du Plateau suisse, pour exercer les droits féodaux qu'ils s'étaient acquis sur la Suisse occidentale et les terres bourguignonnes ou savoyardes. Ces coupures s'appelaient: l'Emme, l'Aar, la Sarine. Les franchises ou constitutions qu'ils octroyaient aux cités qu'ils fondaient étaient assorties de l'obligation de les servir militairement, en maintenant et défendant les remparts. L'organisation militaire recouvre l'organisation civile de la bourgeoisie. Les mêmes magistrats civils sont les chefs militaires. Chaque bourgeois doit s'armer et s'équiper à ses frais. Après le service des seigneurs suzerains, Fribourg mêla de plus en plus ses armes à celles des Confédérés et les Fribourgeois furent de toutes les batailles des guerres de Bourgogne. C'est au fil de l'épée, à Morat, qu'ils conquièrent leur droit de s'affranchir du dernier suzerain savoyard pour devenir ville impériale libre et entrer tôt après dans l'Alliance fédérale. Fribourg participe alors à la politique

turbulente des « châtieurs de rois » qui caractérisa la fin de l'époque héroïque de notre histoire.

Lorsque celle-ci prend fin, à Marignan, le goût pour le métier militaire est entré dans la peau des Fribourgeois. Au mercenariat à la solde des rois ou empereurs qui viennent embaucher librement sur notre sol leurs soldats, succède le service étranger, ou système des capitulations militaires, qui règlent par traités le droit de lever des troupes et le statut spécial dont ces troupes bénéficieront. Tout un chapitre du livre de M. Ruffieux est ainsi consacré à l'essor du service étranger à Fribourg.

Pendant la longue période de paix due à l'alliance française et qui va de Marignan à l'invasion du Directoire en 1798, une organisation militaire cantonale s'est ébauchée dans nos cantons, plus peut-être pour faire face à des troubles intérieurs qu'à une menace du dehors. Le « Défensional de Wil » fut la première mesure fédérale prise pour une défense militaire commune des Suisses. Il oblige Fribourg à mettre deux régiments à disposition de la Diète et entraîne une réorganisation militaire du canton en 1670. En 1746 elle subit une refonte sur le modèle des armées étrangères et à la lumière des enseignements de la guerre de Sept Ans qui vit Frédéric II révolutionner la tactique d'alors.

LA DÉBÂCLE

Tout cela hélas devait s'écrouler devant l'entrée des troupes françaises en 1798. L'hostilité de la Révolution française à l'égard des Suisses fut continuelle pour aboutir au terrible massacre du 10 août 1792. Sur les 600 Suisses qui furent égorgés sur les marches des Tuileries ce jour-là, un dixième étaient des Fribourgeois. La résistance de Fribourg aux troupes du Directoire fut faible. Les milices du sud du canton pactisèrent avec l'armée française. Des foyers révolutionnaires s'étaient créés un peu partout. Le gouvernement lui-même était partagé entre les partisans de la résistance et ceux de la capitulation. La ville fut prise et les milices fribourgeoises désarmées. La République helvétique à la fois brève et agitée n'eut pas le temps d'élaborer une politique militaire et celle que nous valut l'Acte de Médiation fut le fait de Napoléon. Une nouvelle capitulation militaire nous imposait la levée de quatre régiments suisses de 4000 hommes chacun, si bien que les Fribourgeois amalgamés aux autres Suisses durent suivre l'Empereur sur presque tous ses champs

de bataille. Le retour des Bourbons revit fleurir le système du service étranger.

La Suisse entra dans le XIX^e siècle sous le poids de la défaite militaire, de l'occupation étrangère et de l'humiliation. Son histoire politique sera conditionnée par sa volonté de reconquérir une souveraineté qu'on allait jusqu'à mettre en question. Il lui fallait se montrer apte à faire militairement face à ses obligations d'Etat reconnu, et reconnu neutre dans l'intérêt de l'Europe nouvelle qui se formait et qui allait marquer le siècle de son hégémonie. L'objectif ne fut pourtant pas atteint facilement, ni sans passer par des étapes difficiles. Quelle fut la politique militaire de notre canton pendant cette mutation qui va des contingents cantonaux à l'armée fédérale unifiée? Tel est l'objet central de cette histoire des troupes fribourgeoises.

SOUS LE SIGNE DU BRASSARD FÉDÉRAL

Les premières mesures furent prises rondement et ne suscitèrent guère de controverses tant il y avait à faire. Elles remontent au Pacte fédéral de 1815. Commission militaire fédérale, règlement fédéral, écoles militaires pour former les officiers supérieurs, camps ou rassemblements fédéraux et un ordre de bataille, tout cela devait cimenter en une armée fédérale les contingents qui restaient cantonaux. Fribourg se distingue par le zèle mis à introduire la nouvelle organisation fédérale. Toute une série de mesures furent prises, qui améliorèrent grandement le potentiel militaire du canton. Le recrutement restait libre, l'ardeur militaire suffisait. Fribourg fournissait facilement ses quatre bataillons, le bataillon de carabiniers, celui de l'artillerie et l'escadron de dragons qui constituaient l'élite mobilisable. L'artillerie fut dotée de canons à culasse. On constitua bientôt un second bataillon de carabiniers. L'instruction se faisait à Fribourg, à la caserne de la Planche. La musique militaire agrémentait les cérémonies cantonales. L'esprit militaire, voire batailleur, dans les campagnes spécialement, était entretenu par des exercices dominicaux, des revues et inspections.

Ces efforts restaient néanmoins insuffisants, aussi la Diète fédérale se préoccupait de plus en plus, depuis que la Sainte Alliance était mise au musée, de renforcer les effectifs et la cohésion nécessaire de ce qui devait être une armée suisse. Les exigences nouvelles obligèrent notre canton à

remplacer sa loi militaire de 1819 par celle de 1844. L'augmentation des effectifs à fournir obligea à introduire le recrutement par tirage au sort. « L'armée fribourgeoise » avait atteint autour de 1840 un bon niveau de l'avis des inspecteurs fédéraux. Les troubles intérieurs, la menace des corps francs, ces expéditions qui se montaient dans un canton contre le régime politique d'un autre canton, obligèrent le Conseil d'Etat à lever la troupe et à soumettre ainsi à une première épreuve l'outil préparé.

LA NAISSANCE DE L'ETAT FÉDÉRAL

Les événements devaient plonger bientôt le canton dans la guerre du Sonderbund du côté fédéraliste. On s'était peu préparé à un pareil affrontement, à Fribourg tout particulièrement. On vit la répétition de la prise de la capitale par les Français en 1798. Ce fut cette fois Dufour qui se rendit facilement maître d'une résistance qui doutait d'elle-même. Les seconds vainqueurs imposaient à nouveau un régime politique que le peuple fribourgeois rejetait dans sa très grande majorité. Cette faute ne fut pas étrangère à la longue suspicion de notre peuple contre la centralisation militaire.

La création de l'Etat fédéral en 1848 devait permettre de faire faire à cette dernière un pas décisif sans conduire encore à une armée fédérale unifiée. Les résistances à la centralisation militaire restaient tenaces, plus qu'au début du siècle, car le problème d'une défense nationale était imbriqué nécessairement dans un ensemble idéologique et d'autres centralisations. La Constitution fédérale de 1848 eut la sagesse d'opter pour des solutions modérées.

Elle introduisit l'obligation du service militaire pour tout Suisse, mais elle maintint l'existence des contingents. Le système de milices fut conservé de préférence à celui de l'armée permanente. Les cantons conservaient en mains l'instruction de l'infanterie, soit du gros des troupes. Celle des armes spéciales passait en mains de la nouvelle Confédération. Le vote des articles militaires de la Constitution avait été le résultat d'un compromis entre centralisateurs et fédéralistes. On y avait introduit une clause évolutive stipulant que la centralisation de l'instruction militaire pourrait être au besoin développée ultérieurement par la législation fédérale. Après l'échec de la révision constitutionnelle de 1866 qui aurait élargi les compétences de la Confédération en matière de

défense nationale, tous ceux qui étaient persuadés de la nécessité du renforcement de l'armée à la suite des leçons tirées notamment de l'affaire de Neuchâtel et de la couverture militaire du Rhin, entendirent user de la clause évolutive pour parvenir à leurs fins. Leur homme fut le conseiller fédéral Welti qui mit au point un projet de nouvelle organisation militaire destiné à créer chez nous une armée populaire avec formation civique et instruction prémilitaire obligatoires. Tout cela sentait l'influence des victoires de la Prusse et de l'admiration portée au Chancelier de fer. Tout cela suscitait aussi les résistances et les protestations des milieux fédéralistes, de la Suisse romande en particulier. Cette intrusion du militaire dans l'instruction civique n'était pas du goût des autorités et du peuple fribourgeois.

On en était là de la controverse quand éclata la guerre de 1870. Les bataillons fribourgeois furent levés pour la garde des frontières du Jura. Il fallut faire face aux menaces et aux dures nécessités de l'internement de l'armée Bourbaki avec l'organisation de 1850. Les lacunes de cette dernière furent patentes et ne contribuèrent pas peu à la relance du mouvement pour la révision totale de la Constitution. Un premier projet faisait la part belle aux idées de Welti. Les centralisateurs espérèrent amadouer les fédéralistes par le déplacement de la charge financière, que représente toujours la défense nationale, des épaules des cantons sur celles de la Confédération. Le canton de Fribourg sous la conduite de Weck-Reynold prit nettement position contre le projet de nouvelle Constitution qui fut rejeté par le peuple et les cantons en mai 1872. Une vigoureuse campagne fut menée contre ce qu'on appela un militarisme abusif, dans lequel on voyait également une manifestation du Kulturkampf mené par Bismarck de l'autre côté du Rhin.

LA DÉFENSE NATIONALE DEVIENT FÉDÉRALE

Les centralisateurs ne perdirent pas pied pour autant. Ils se remirent à l'œuvre pour aboutir à une solution un peu moins centralisatrice. Welti parvint à faire accepter la disposition majeure: l'instruction de toute l'armée est placée en mains de la Confédération. C'est en effet l'instruction qui différencie une armée d'un rassemblement. A cette réforme remonte la création d'une véritable armée fédérale dont on entend

souligner le centenaire. Pour les autres questions, d'équipement et d'organisation, des compétences en matière de décisions étaient largement octroyées au pouvoir central, mais les cantons gardaient en mains l'exécution. On évitait ainsi la création d'une bureaucratie militaire centrale toute puissante. Malgré cela, le canton de Fribourg devait dire « non » massivement à la nouvelle Constitution, car celle-ci accentuait encore son caractère anticatholique. Elle fut néanmoins adoptée par la majorité du peuple et des cantons. Si la Constitution avait été finalement avalisée par le souverain, la nouvelle loi militaire fit l'objet d'âpres délibérations et bien davantage encore celle sur la nouvelle taxe militaire. Les discussions parlementaires réussirent à faire tomber quelques-unes des objections contre la première. Grâce au Conseil des Etats notamment, la position des cantons fut renforcée. Un Fribourgeois domina largement le débat au plan suisse: Arthur de Techtermann, conseiller d'Etat directeur militaire et qui fut plus tard commandant de corps. Finalement le référendum ne fut pas lancé. Ce fut sous l'influence de Techtermann sur la nouvelle organisation que les soldats fribourgeois, jusqu'alors émiettés et répartis dans cinq grandes unités d'armée, furent regroupés et rattachés entièrement à la 2^e Division. Les arrondissements de recrutement correspondaient presque avec les limites cantonales. Le premier formé de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne fournissait les trois bataillons 13, 14 et 15, formant le régiment 5. Le second, groupant le reste du canton, donnait deux bataillons, le 16 et le 17, qui avec un bataillon neuchâtelois, le 18, formait le régiment 6.

La loi sur la taxe militaire vit se polariser contre elle toutes les oppositions fédéralistes. Les persécutions du Kulturkampf avaient atteint leur paroxysme. L'armée avait été employée pour occuper le Jura catholique. L'opposition la dénonça comme un instrument d'oppression. Rejeter la taxe militaire qui devait financer pour une bonne part la nouvelle armée, était une manière d'empêcher la centralisation militaire. Les oppositions fédéralistes de 1872 se resoudèrent dans toute la Suisse et en 1876 la loi fut rejetée en référendum. Une nouvelle mouture n'eut pas plus de succès et fut à nouveau rejetée en 1877 pour être finalement adoptée en 1878. Un coup net fut aussi porté à une nouvelle centralisation militaire. Les chefs politiques d'alors, Weck-Reynold et Techtermann ne s'opposaient pas au renforcement de la défense nationale mais à la politique qu'incarnait Welti aux cris de: une armée, une école!

L'armée devint bien fédérale, la cocarde restait cantonale et remplaçait le brassard.

La Suisse allait donc vivre sous le régime de la loi militaire de 1875 jusqu'en 1907. Une première déception attendait Fribourg: Colombier lui fut préféré comme place d'armes et la caserne de la Planche fut désaffectée. Il s'instaura ensuite, par le biais des examens pédagogiques et de culture physique des recrues, des comparaisons intercantionales qui ne furent pas toujours flatteuses pour le canton. Elles aidèrent aux réformes scolaires introduites alors par Georges Python.

VERS UNE ARMÉE MODERNE FAITE DE MILICES

Le XX^e siècle forme la seconde partie de l'ouvrage de M. Ruffieux qui y voit un tournant dans notre histoire militaire. L'antagonisme fédéralistes-centralisateurs va s'atténuer considérablement en matière militaire. Les fédéralistes vont reconnaître dans la défense nationale une tâche propre à la Confédération et qui va faire l'objet d'une centralisation presque totale. La course aux armements, le cliquetis des armes dans toute l'Europe donne naissance à deux courants dès le début du siècle. Le premier pense qu'il faut à la Suisse une force de dissuasion à la hauteur des formes que la guerre va prendre à l'âge industriel. Elle aboutira à la nouvelle organisation militaire de 1907-1912 qui sera à peine mise en place quand éclatera le conflit mondial de 1914. La seconde voit dans le pacifisme, le désarmement unilatéral de notre pays et la contestation de l'armée, une sauvegarde de la paix. C'est entre ces deux camps que le conflit sur la politique militaire va porter avec tout le poids que vont peser des dépenses militaires accrues.

Dès 1904 le Département militaire fédéral soumettait à l'étude et à la consultation des cantons le projet d'une nouvelle organisation militaire. Le référendum fut cette fois lancé par le camp socialiste. La loi passa néanmoins le cap, mais Fribourg, par atavisme fédéraliste et crainte des nouvelles charges, se retrouva du côté des rejetants. La nouvelle organisation créa le régiment d'infanterie 7 formé des trois bataillons 14, 15 et 16 de langue française. Fribourg fournissait encore le bataillon 17, une compagnie de carabiniers et deux escadrons de cavalerie. Dans l'artillerie, les Fribourgeois étaient dispersés entre les corps d'armée créées par la nouvelle loi. Les cours de répétition devenaient annuels.

Le regroupement de l'infanterie fribourgeoise n'alla pas tout seul. Il fallut d'énergiques interventions du Conseil d'Etat et des parlementaires fédéraux pour l'obtenir.

La mobilisation du 1^{er} août 1914 frappa comme un coup de tonnerre. Les troupes fribourgeoises participèrent à l'occupation des frontières du Jura jusqu'à la fin de l'année, puis un système de relève s'instaura. L'opinion publique se divisa de plus en plus au gré des sympathies qui vont en Suisse romande aux Alliés et en Suisse alémanique davantage aux Empires centraux. Des incidents éclatent, à Fribourg notamment, à propos des trains de grands blessés ou de réfugiés civils qui transitent par notre pays. Dans la seconde phase de la guerre, ce sont des troubles sociaux qui font leur apparition et la troupe doit être employée au service de l'ordre. Le régiment 7 fut ainsi engagé au Locle et à la Chaux-de-Fonds.

La grève générale et le rôle qui fut dévolu au régiment 7 forme un chapitre spécial. Si à notre armée fut épargnée l'épreuve du feu, Dieu merci, le contingent fribourgeois à l'école de recrues de juillet 1918 fut soumis lui à l'épreuve de la mort par la grippe. En l'espace de 10 jours, elle fit 34 victimes dont 17 Fribourgeois qui tous acceptèrent le sacrifice suprême au service du pays avec une résignation chrétienne exemplaire, et dont nous avons retracé le calvaire dans notre récit « Un curé de Colombier »¹.

La levée du régiment 7 et du bataillon 17 en novembre pour parer aux conséquences de la grève générale va soumettre le régiment 7 à une épreuve tout aussi tragique et dont nous avons retracé les péripéties dans notre ouvrage « Novembre 1918 »². Le soldat fribourgeois fit montre de ses qualités premières de fidélité, de bravoure jusqu'à la mort, pour ceux qui durent l'accepter, et répondit sans défaillance aucune à la confiance que l'autorité fédérale avait mise en lui.

PAIX ET PÉRILS

A tout effort militaire accru succède une période nécessaire de relâchement. Après les services actifs de 1914 à 1918, le budget militaire fut considérablement réduit, mais par prudence un certain niveau d'instruction militaire fut maintenu. Au cours de cette étape, Fribourg fut repromu au rang de place d'armes fédérale et en 1925 la première école de télé-

¹ Editions St-Paul.

phonistes d'infanterie s'installa à la caserne de la Planche. Plus tard, Fribourg devint la place d'instruction pour toutes les troupes de transmission d'infanterie. Plus tard encore, après la Seconde Guerre mondiale, et la construction d'une nouvelle caserne moderne à la Poya, Fribourg reçut les écoles de recrues de Protection aérienne et des troupes de soutien, sans parler de nombreux cours d'officiers. En 1929, une révision partielle de l'organisation militaire eut peu d'effets sur les troupes fribourgeoises.

Depuis 1933 il devint évident que les efforts pour créer en Europe une sécurité collective et le désarmement avaient définitivement échoué. Notre pays avait, depuis 1930 pris les premières mesures de renforcement de notre défense militaire. Dès 1927, le fusil-mitrailleur était introduit. Bientôt après, le régiment 7 devenait régiment de montagne, c'est-à-dire recevait un équipement qui devait mieux lui permettre de vivre et de combattre en terrain plus difficile: celui des Préalpes. Il passa de la brigade 4 à la brigade 5 toujours dans la deuxième division dont le commandement fut confié à un officier général fribourgeois: le colonel Roger de Diesbach, celui-là même qui commandait le rgt 7 en 1918. Fribourg n'avait plus eu de commandement d'unité d'armée depuis la mort de Techtermann en 1909.

A partir de 1935 le réveil des armes sonnait dans toute l'Europe. Il fallut aviser; et les mesures militaires, financières, économiques se poursuivirent pour préparer le pays aux pires éventualités. Face au danger, le parti socialiste fut amené à revoir sa position et à accepter le principe d'une défense nationale militaire contre l'avis de sa section fribourgeoise. L'armement fut considérablement renforcé; notamment par la dotation de l'infanterie avec des lance-mines et des canons d'accompagnement, des premières armes antichars. Tout ce matériel fut payé par un emprunt spécial à 3% qui fut plus que couvert, d'enthousiasme dans toute la Suisse. Les fortifications de la frontière et la création du complexe de Sargans furent décidées dans le cadre de la lutte contre la crise. Des impôts nouveaux furent votés. La prolongation des écoles de recrues à trois mois fut elle aussi demandée au parlement par message du 11 juin 1934. Le référendum fut lancé par les milieux socialistes et une vaste campagne plébiscitaire se déroula en février 1935. Tout ce qui avait une autorité dans le canton s'engagea en faveur du projet qui fut accepté en Suisse à une faible majorité et dans un scrutin qui vit le 80%

des électeurs prendre position. Fribourg, par mauvaise humeur ou atavisme contre les charges militaires, se trouvait dans le camp des rejetants.

La nouvelle organisation militaire entra en vigueur en 1937. Elle refondait sensiblement l'armée, créant neuf divisions à trois régiments et trois brigades de montagne. Le régiment 7, s'il restait régiment de montagne, passait à la première division, alors que le bataillon 17 restait au rgt inf 1 de la deuxième division. Fribourg fournissait encore les trois quarts d'un bataillon de ldw. 1^{er} ban, le bat. 20.

En 1938, le cours de répétition fut prolongé d'une troisième semaine en raison de l'introduction des nouvelles armes. Le rgt 7 était sous les drapeaux en septembre lors des événements de Munich et jusqu'à la dernière minute ne savait pas s'il serait démobilisé, ou si la guerre n'allait pas le faire passer au service actif.

C'est ainsi que le pays entra dans la Seconde Guerre mondiale. L'organisation militaire était à nouveau à peine mise en place. La préparation économique et civile du pays était incomparablement plus au point qu'en 1914. Les premiers mois pendant la drôte de guerre furent mis à profit pour le rgt 7, massé sur le Jura, front Ouest, puis dans le gros de Vaud sur la ligne de la Menthue, pour parfaire son instruction. Un système général de compensation par des caisses assura le versement à tous les mobilisés d'une part minimum du salaire ou du gain perdu. La volonté de défense du peuple et de son armée était unanime. La vigilance ne permettait pas un système de relève, mais un régime de congés, pour environ un tiers des effectifs, maintenant l'activité économique indispensable au pays. Après 13 mois de service actif, à fin septembre 1940, le rgt 7 peut bénéficier de six semaines de congé. A partir de 1941, le danger paraissant moins immédiat à l'Ouest, un système de relève fut introduit. Dès l'encerclement qui suivit la débâcle française de mai 1940, le général décida la concentration des forces dans le réduit national. Le premier secteur confié au rgt 7 fut celui du Pays-d'Enhaut (PC Saanen) puis en 1941 celui de la Jogne (PC Im Fang) qui fut fortifié et organisé par ses soins. Plusieurs relèves furent ensuite affectées à la garde des secteurs frontières tel le Tessin, le Valais. Enfin, en septembre 1944, le rgt 7 se trouva à nouveau disposé le long de la frontière du Jura vaudois, puis dans la région de Bienne et enfin à Dornach-Bâle. Il s'agissait alors de faire face à l'avance de l'armée de libération De Lattre

de Tassigny qui avait débarqué dans le sud de la France pour se porter sur le Rhin et le Danube. Ce fut le dernier service actif.

LES INTERROGATIONS DU PRÉSENT

Après la période de repos nécessaire une réorganisation militaire s'imposait à nouveau. Elle fut d'abord provisoire. Un système de préparation prémilitaire fut organisé sur une base largement volontaire et confié aux cantons. Tôt après, l'absence d'un traité de paix, le retour à la guerre froide et aux alliances antagonistes, obligèrent à regrouper nos forces en fonction des progrès de la motorisation et de la mécanisation des armes. C'est ainsi qu'à partir de 1950, Fribourg, en raison du haut degré de sa natalité, fut appelé à fournir à la défense commune six bataillons d'élite en deux régiments, soit le rgt 7, formé comme par le passé des bataillons 14, 15 et 16, et le régiment 1, bilingue, groupant les bataillons 17 et 101 de langue allemande et 20 de langue française. Fribourg fournit encore depuis ce moment cinq bataillons de landwehr dont trois, les bat 163, 164 et 165 forment le rgt 88 alors que le bat 224 est attribué au rgt 44 où il retrouve les Neuchâtelois et le bat 135 au rgt 75. Grâce à une importante contribution de la Société fribourgeoise des Officiers, le canton a obtenu à cette date un regroupement de ses artilleurs. Quant à la cavalerie elle voit ses effectifs progressivement réduits sous le coup des économies et de la motorisation. Elle est supprimée en 1974. La disparition d'une aussi attachante tradition vit les Fribourgeois se joindre aux efforts tentés pour l'empêcher, mais en vain.

Notre canton coopère avec une particulière générosité à la nécessité pour notre armée de disposer de places d'instruction et d'exercice en suffisance, ce qui n'est pas le moindre de ses problèmes. Déjà en 1930, pour l'instruction et le tir en montagne il construisit le camp militaire du Lac Noir, modernisé par la suite. La caserne de la Planche vétuste devint notoirement insuffisante après la guerre. Une caserne moderne et particulièrement adéquate fut construite à la Poya. Celle de la Planche fut ensuite modernisée. L'Etat vendit le domaine de Drognens où fut construite une troisième place d'armes fribourgeoise servant à l'instruction de l'infanterie motorisée des nouvelles divisions mécanisées. Fribourg se prêta à l'installation des fusées sol-air dans plusieurs (régions).

Notre canton ne se préoccupa pas seulement de regrouper ses soldats

dans le cadre de l'armée fédérale. Il dut se préoccuper aussi de leur donner un encadrement fribourgeois en favorisant le recrutement des sous-officiers et surtout des officiers...

Malgré les tensions internationales constantes un courant persistant voudrait qu'on réduisît fortement la défense nationale militaire. Sans nier l'importance de la protection civile, à laquelle notre canton collabore activement, notamment par la création du camp d'instruction de Sugiez, il rejetta très nettement les deux initiatives populaires demandant la proscription dans la Constitution de tout armement atomique. Il estima que nous n'avions pas à prendre des engagements aussi précis face à un avenir aussi incertain, pas plus qu'il ne donnera son appui à des initiatives simplistes visant à interdire toute exportation d'armes ou de matériel militaire. Une certaine fabrication suisse d'arme est nécessaire à notre défense et ne peut vivre sans un minimum d'exportations.

UN SIÈCLE EN UN COUP D'ŒIL

Arrivé au terme de ce résumé, forcément trop succinct, de l'ouvrage du professeur Ruffieux, nous nous poserons la question que le commandant de corps Roch de Diesbach se pose dans l'avant-propos. Un Etat cantonal peut-il encore de nos jours parler de politique militaire? Celle de Fribourg fut marquée au cours du XIX^e siècle par la crainte d'une centralisation excessive au profit d'un militarisme prussien et bureaucratique. Elle s'est progressivement atténuée par suite de compromis et sous la nécessité de se prémunir contre les entreprises de puissances oppressives et totalitaires. Aujourd'hui tous les fédéralistes reconnaissent la défense militaire commune comme une tâche essentiellement fédérale. Les cantons ne conservent pas moins un rôle militaire. Non seulement ils demeurent la courroie de transmission nécessaire entre le pouvoir central et l'homme du rang, mais que serait une défense nationale sans appui dans l'opinion publique? Or chez nous, l'opinion publique est essentiellement cantonale. C'est à ce niveau qu'elle se forme ou se déforme. Si Fribourg vote difficilement des lois militaires, il n'a pas marchandé son apport humain en bonne volonté et en sacrifices de tous ordres à la sauvegarde de nos libertés, celles dont nous jouissons aujourd'hui et que les générations de demain devront elles aussi conserver et défendre au besoin.

P.B.